



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Mairie de Candes Saint Martin

Compte rendu Conseil Municipal du 30 JUIN 2021

Ouverture de la séance 19h 15

Présents : MM Stéphan PINAUD – Joël RAVENEAU – Pascal HUET– Claude THOMAS –Véronique GAROUX– Aurélie DELAPORTE - Cécile GAUCHER - Francis KATCHATOUROFF – Eric BREILLACQ -

Représentés : néant

Excusés/ absents : Mégane MONNEAU – Romane HUET

Secrétaire de séance : Joël RAVENEAU

Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 26 mai 2021

Vote : unanimité pour

1/ DECISION MODIFICATIVE N°2

Monsieur le Maire expose qu'il convient de prendre une décision modificative pour les opérations suivantes :

L'opération 34 a été créée pour les travaux concernant le changement de destination de l'immeuble au 26 route de compostelle, et la pompe à chaleur du logement locatif n'en fait pas partie. Il convient de transférer la somme de 14 976.35 € budgétisée à l'article 2318-34 à l'article 2181.

De plus, la débroussailleuse très ancienne de l'agent technique est tombée en panne et au vue du coût des réparations, il a été décidé d'en racheter une neuve qui n'était pas budgétisée, d'un montant de 1 300 €

Aussi, l'installation de la climatisation au salon de coiffure, non budgétisée nécessite également d'inscrire des crédits d'un montant de 2 900.00 €

Enfin, Le conseiller délégué du service de gestion comptable (trésorier) a demandé d'inscrire des crédits à l'article 6817 pour constituer une provision à hauteur de 62 € correspondant à une créance de cantine non réglée datant de 2016-2017.

Il convient donc d'établir une décision modificative ainsi qu'il suit :

FONCTIONNEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
articles	libellé	montant			
022	Dépenses imprévues	- 4 262.00			
6817	Dotation provisions	62.00			
023	Virt section investissem	4 200.00			
	TOTAL				

INVESTISSEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
articles	libellé	montant			
21578	Débroussailleuse	1 300.00	021	Virt section foncti	4 200.00
2181	Climatisation	2 900.00			
2318-34	034 (26 rte compostelle)	- 14 976.35			
2181	Pompe à chaleur imp pru	14 976.35			
	TOTAL	4200.00			

Vote : Acceptation à l'unanimité.

QUESTIONS DIVERSES

- Monsieur le Maire informe que l'épicerie « le panier de Séléna » est fermée en raison d'un problème électrique. Cependant, depuis plusieurs semaines, la commune a fait appel à un électricien et le problème est résolu. Monsieur le Maire explique qu'il est relation constante avec l'entreprise d'électricité et a suivi les travaux. A ce jour, tout fonctionne, il doit revoir la gérante afin de faire le point sur l'ouverture.

- Cécile GAUCHER fait part d'un problème au parking à l'entrée de Candes. Lorsque des voitures sont stationnées près de l'entrée, le bus scolaire a dû mal à pouvoir accéder au parking. Il serait nécessaire de mettre une pierre afin d'éviter le stationnement des véhicules.

- Il est demandé où en sont les travaux du rond point de Montsoreau : Le maire répond que le conseil départemental a budgétisé le montant des travaux et n'avons pas de nouvelles à ce jour. Nous allons les relancer.

- Claude TOMAS informe que suite à une réunion d'information avec les pompes funèbres, un ossuaire va être créé au cimetière de Candes St Martin. Il faudra prévoir plus tard, la création d'un caveau provisoire. D'autre part, à compter du 1^{er} juillet 2022, le désherbant sera interdit au sein du cimetière. Il va falloir prévoir un autre mode de fonctionnement, à savoir procéder à l'enherbement des allées.

- Cécile GAUCHER informe que le comité des fêtes prévoit de faire le marché automnal le 17 octobre 2021 avec restriction des stands. Une réflexion est en cours.

La séance est levée à 20 h 00.

Fait à Candes Saint Martin, le 31 mai 2021

Le Maire,

Stéphan PINAUD


